Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202436-20251126-54_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 26 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six novembre, à, vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jacques LE CREFF, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	9
Votants	9

Date de la 1ère convocation : 10/11/2025
Date de la 2ème convocation : 20/11/2025

Présents : LE CREFF Jacques, JEGOU Christelle, DOHOLLOU Émile, LE DÛ Sylvie, GUILLERM Yves, COUZINET Pascal, LOZAC'H Christophe, LE MAOUT Christophe, LAGATTU Valérie ;

Membres excusés : LE MADEC Stéphane, PRIGENT Bastien, WRIGHT Élaine, ROLLAND Jean-François ;

Membres non excusés : NOHAÏC Thierry ;

Procuration : /

Madame Christelle JEGOU a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 54/2025 :
Déclassement et décision d'aliénation d'une partie du domaine public au lieu-dit Pors Turlur

Monsieur le Maire précise qu'à la suite de l'accord de principe donné en séance du 11 décembre 2018, une enquête publique a été menée du 13 octobre au 28 octobre 2025 en vue du déclassement d'une partie du domaine public au lieu-dit Pors Turlur.
Monsieur le Maire précise qu'à la suite de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ce projet de déclassement, et de ce fait, invite le Conseil Municipal à statuer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le déclassement d'une partie du domaine public au lieu-dit Pors Turlur ;
- **DECIDE** d'aliéner une partie du domaine public au lieu-dit Pors Turlur, et pour ce faire, mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir cette partie du domaine public ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jacques LE CREFF

MAIRIE DE PLUSQUELLEC (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Christelle JEGOU